

DOSSIER DE PRÉSENTATION

MISE EN PLACE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE L'AUTUNOIS

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

→ Le cadre national

Le nouveau réseau pour la gestion du secteur public local sera structuré suivant une ligne de partage entre d'une part des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux »).

Pour un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale, les SGC auront vocation à concentrer les travaux de gestion effectués actuellement par les trésoreries. Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local et principalement : la tenue de la comptabilité et la confection du compte de gestion, la prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des mandats de dépense, la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes ainsi que le contrôle des régies d'avance et de recettes.

Grâce à une équipe de taille significative et à un encadrement renforcé, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences actuelles (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences...). De la sorte, la qualité de la gestion sera améliorée pour l'ensemble des collectivités.

Un ou plusieurs services facturiers (SFACT) pourront être adossés au SGC, en fonction des besoins exprimés par les collectivités locales et EPCI du ressort. Du point de vue de l'utilisateur local, ces SGC offriront plusieurs points de contact : sur place mais aussi au sein des accueils de proximité (maisons de service au public, accueil dans les mairies, etc.).

→ La déclinaison locale

En Saône-et-Loire, l'objectif principal de la Direction dans la mise en œuvre de ce projet a été de ne pas concentrer les services sur Mâcon et Chalon mais bien de conserver des missions, des emplois et des agents sur l'ensemble des bassins de vie du département, à savoir : le Mâconnais, le Chalonnais, le Louhanais, le Charollais-Brionnais, le Bassin minier et l'Autunois.

Ce projet cible prévoit ainsi des Services de Gestion Comptable à Chalon-sur-Saône, Mâcon, Louhans, Charolles, Autun, Le Creusot,

Par ailleurs, en réponse à la volonté forte de la DGFIP de renforcer le conseil aux élus locaux, ce projet cible prévoit la création de 12 conseillers aux décideurs locaux exerçant leurs missions au profit des collectivités locales situées dans le ressort géographique de chaque EPCI du département.

Le nouveau réseau de proximité prévoit la constitution du service de gestion comptable de l'Autunois au 01/01/2021 issu des activités SPL des trésoreries d'Autun et de Saint Léger sous Beuvray. Ce SGC sera ainsi finalisé.

La constitution de ce SGC de l'Autunois entraîne la création :

- d'un poste de conseiller aux décideurs locaux pour la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ;
- d'une participation à la MSAP d'Etang sur Arroux, commune d'implantation de la trésorerie de Saint Léger sous Beuvray.

La MSAP est appelée normalement à devenir France Services à compter du 01/01/2021.

1 - Compétences

Trésorerie d'Autun

La trésorerie d'Autun, spécialisée secteur public local, est compétente sur 30 communes : Anost, Antully, Autun, Auxy, Barnay, Brion, Broye, la Celle en Morvan, Chissey en Morvan, Collonge la Madeleine, Cordesse, Curgy, Cussy en Morvan, Dracy Saint Loup, Epinac, Igornay, Laizy, Luecenay-Leveque, Monthelon, Morlet, La Petite Verriere, Reclesne, Roussillon en Morvan, Saint Forgeot, Saint Leger du Bois, Saisy, Sommant, Sully, Tavernay, et Tintry comptant environ 28 000 habitants.

Elle gère également la CC Grand Autunois Morvan. La gestion de l'activité EPS/EPSMS a été transférée à la trésorerie de Chalon Hôpitaux depuis le 01/09/2019.

Trésorerie de Saint Léger sous Beuvray

La trésorerie de Saint Léger sous Beuvray, spécialisée secteur public local, est compétente sur 16 communes : Charbonnat, La Comelle, Dettey, Etang sur Arroux, La Boulaye, La Chapelle sous Uchon, La Grande Verriere, La Tagniere, Mesvre, Saint Didier sur Arroux, Saint Eugene, Saint Léger sous Beuvray, Saint Nizier sur Arroux, Saint Prix, Thil sur Arroux, et Uchon comptant environ 6 000 habitants.

Compétences actuelles des trésoreries concernées



2 - Ajustement de périmètre

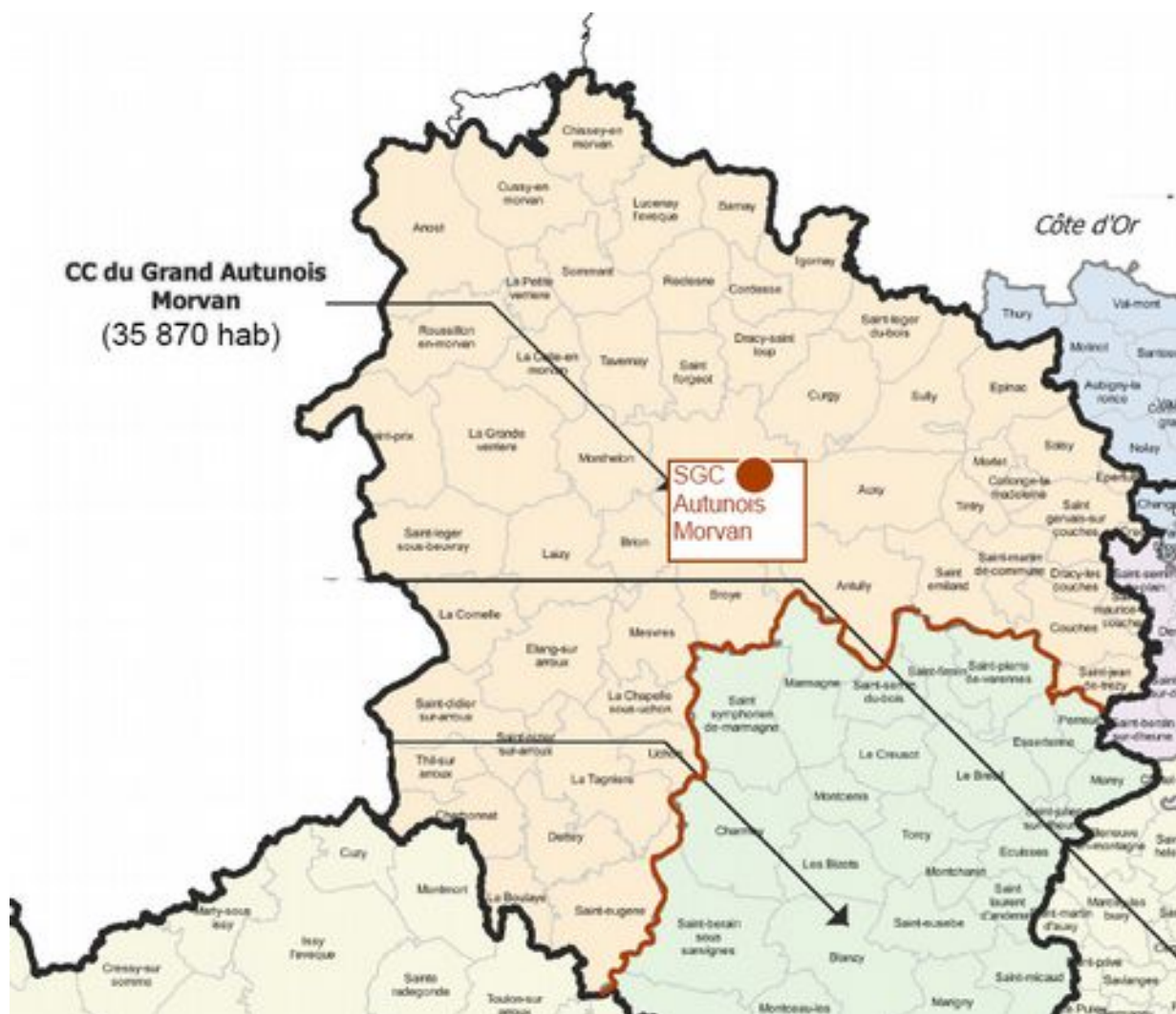
Afin de mettre en cohérence les compétences des SGC avec le schéma départemental de coopération intercommunale, certains ajustements de périmètre sont prévus dans le cadre de la création du SGC de l'Autunois.

La gestion de l'ensemble des communes des trésoreries d'Autun et de Saint Léger sous Beuvray sera transférée au SGC de l'Autunois.

De plus, neuf communes actuellement gérées par la trésorerie du Creusot font partie du Grand Autunois Morvan : Couches, Créot, Dracy-les-Couches, Epertully, Saint Emiland, Saint Gervais sur Couches, Saint Jean de Trezy, Saint Martin de Communes et Saint Maurice les Couches, représentant environ 3 000 habitants et 8 % de la population des communes gérées actuellement par la trésorerie du Creusot.

La gestion de ces neuf communes sera donc transférée de la trésorerie du Creusot vers le SGC de l'Autunois.

Compétences au 01/01/2021 du SGC de l'Autunois



3 - Charges

Les principales charges des trésoreries concernées par la création du SGC de l'Autunois sont recensées ci-dessous :

Trésorerie d'Autun	2017	2018	2019
Recouvrement des produits locaux - montant des PEC (en €)	19 160 195	21 964 058	10 061 989
Nombre de lignes de titres	102 258	97 702	47 990
Nombre de budgets gérés (comptes de gestion à éditer)	83	68	64
Nombre de lignes de mandats	79 340	81 203	65 872
Nombre de régies	89	83	80

Trésorerie de Saint Léger sous Beuvray	2017	2018	2019
Recouvrement des produits locaux - montant des PEC (en €)	2 200 488	2 097 627	2 145 339
Nombre de lignes de titres	3 667	3 926	4 368
Nombre de budgets gérés (comptes de gestion à éditer)	42	34	32
Nombre de lignes de mandats	9 042	8 771	9 167
Nombre de régies	14	9	9

4 - Emplois

Les emplois des structures concernées par la création du SGC de l'Autunois sont répartis comme suit au 01/01/2020 :

Structure	Emploi Idiv	Emploi A	Emploi B	Emploi C	Total
Autun	1	1	4	4	10
Saint Léger sous B.	-	1	1	-	2
Total	1	2	5	4	12

Un emploi d'inspecteur sera attribué au conseiller aux décideurs locaux de la CC Grand Autunois Morvan.

Les 9 communes du Couchois transférées de la trésorerie du Creusot vers le SGC d'Autun (cf. supra) ne représentant que 8 % des habitants du ressort de la trésorerie du Creusot, soit 0,58 emploi, il n'est pas prévu de transfert d'emploi vers le SGC d'Autun.

Ainsi, au 01/01/2021, le SGC de l'Autunois sera composé de :

Structure	Emploi Idiv	Emploi A	Emploi B	Emploi C	Total
SGC Autun	1	1	5	4	11

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel national des opérations liées au nouveau réseau de proximité est confié à une direction de projet dédiée.

Le pilotage opérationnel local est assuré par M. CHAINTREUIL Directeur adjoint et correspondant NRP.

La programmation et le suivi des travaux sont réalisés par la division budget, immobilier, logistique et l'accompagnement des agents par la division RH.

Le calendrier du projet

Phase de concertation	Envoi du projet de la direction locale aux parlementaires, au président du conseil départemental et au représentant de l'association des Maires .	6 juin 2019+ rencontre avec les élus 07/10/2020
	Diffusion du projet et des cartes associées auprès des représentants du personnel et des cadres et agents du réseau	6 juin 2019
	Visites de terrain	Juin et octobre 2019 et 01/07/2020
	Groupes de travail et réunions informelles	14/01/2020 et 24/09/2020
L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés	01/07/2020
	Présentation des plans au futur responsable	05/10/2020
	Présentation du projet et des plans aux agents concernés	A faire
Les étapes à venir	Groupe de travail CHS-CT	20/01/2020
	Présentation du projet en CT	06/11/2020
	Travaux	Pas de travaux immobiliers
	Installation des agents	Janvier 2021

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Au plan national

Auprès des personnels concernés	Messages du ministre et du directeur général en ligne sur Ulysse national
	Ouverture d'un nouvel espace « Nouveau réseau de proximité » sur l'intranet Ulysse national, au sein duquel les agents peuvent trouver les

	dernières actualités sur le projet, les réponses à leurs questions les plus courantes via des documents « questions/réponses » sur les différents aspects du projet, les cartes des projets ainsi que la liste des référents NRP.
Auprès des instances du dialogue social	Réunion : CTL 2 juillet 2020 Groupes de travail en septembre 2019 sur la nouvelle organisation du réseau déconcentré SPL, sur le volet RH du nouveau réseau de proximité, sur la démarche stratégique et le nouveau réseau de proximité. CTR réuni en formation CHS-CT le 20 septembre 2019 et, en seconde convocation le 3 octobre 2019, afin de présenter la méthode de prise en compte dans les différents projets de réorganisation relatifs au nouveau réseau de proximité des conséquences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Au plan local

Auprès des personnels concernés	Mise en place d'un espace pérenne sur l'intranet local où est déposée toute la documentation utile pour les agents. Ouverture d'une boîte fonctionnelle locale « nouveaureseau71@dgfip.finances.gouv.fr » où chaque agent peut poser la question de son choix à laquelle le référent NRP est chargé de répondre. Services des Ressources humaines local mobilisé et à la disposition de tout agent désirant évoquer sa situation individuelle au regard du projet et de ses conséquences professionnelles et personnelles pour l'agent. Message Ulysse local Réunions Visites des structures concernées
Auprès des instances du dialogue social	GT locaux le cas échéant : 20/01/2020

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS

Voir troisième partie du présent dossier de présentation.

2.3 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPECIFIQUES

Pas de mobilisation de ressources techniques spécifiques envisagées.

Mobilisation des équipes BIL et RH.

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel¹

La création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. Le degré de spécialisation sur les tâches et la ligne hiérarchique sont susceptibles de changer :

- Relations avec les Usagers : Vis-à-vis des usagers, le SGC constitue un front office, c'est à dire un point d'accueil limité aux redevables des produits locaux pris en charge par le service. Vis-à-vis des services ou des collaborateurs des ordonnateurs, le SGC peut être directement sollicité pour des questions liées au traitement de l'exécution d'une dépense ou d'une recette particulière, sans empiéter sur les compétences du CDL.

Par ailleurs, un accueil « de proximité » de même nature que celui offert par les espaces France services devra être proposé dans les SGC (accueil de base et orientation pour les démarches fiscales, SPL et amendes). Cette hypothèse concerne plus particulièrement les SGC « isolés », sans autre structures d'accueil des usagers dans la même commune (SIP, espaces France Services, permanences en Mairie...).

- Relations avec les CDL : les modalités de ces relations seront définies dans la lettre de mission adressée au CDL pour garantir la fluidité de cette relation et éviter que celle-ci se traduise par des travaux supplémentaires pour le SGC : mise en place de réunions régulières, convention ou contrat de service SGC/CDL listant les informations dont chacun a besoin et selon quelle périodicité, réception commune en direction responsable du SCGC avec les CDL attachés. Par ailleurs un document élaboré par le bureau CL2 B présente les missions assurées en propre par le CDL et celles partagées avec le SGC.
- Relation avec les élus : mise en place de rendez-vous régulier concernant le recouvrement (optimisation par diagnostic chaînes de recettes, sensibilisation sur la fiabilisation des tiers / l'amélioration des processus de dépense, détermination d'ordres de priorité..).

Ouverture au public

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Centre des Finances Publiques d'Autun	Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00	Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00
CFP de Saint Léger sous Beuvray	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h00	

¹ Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Centre des Finances Publiques d'Autun	07H30 - 09H30 - 11H30 - 14H00 - 16H00 - 19H00	07H30 - 09H30 - 11H30 - 14H00 - 16H00 - 19H00
CFP de Saint Léger sous Beuvray	07H30 - 09H30 - 11H30 - 14H00 - 16H00 - 19H00	

→Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Autun	Restauration administrative possible au Foyer des Jeunes Travailleurs	Restauration administrative possible au Foyer des Jeunes Travailleurs
Saint Léger sous B.	Pas de solution de restauration	

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Autun	Parking	Parking
Saint Léger sous B.	Place de stationnement	

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

	AUTUN			
Etang-sur-Aroux	17,5			

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Faute, à ce stade, de pouvoir identifier les agents amenés le cas échéant à suivre leur mission, le tableau ci-après indique l'impact potentiel sur tous les agents **titulaires** des postes concernés hors ceux susceptibles de partir en retraite, avant le transfert.

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
Saint Léger sous Beuvrey	1 agent	1 agent*	
Autun			10
* CDL bureau à AUTUN			

SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
Etang-sur-Arroux- Autun	X	

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL²

Les ambiances physiques de travail seront celles de la trésorerie d'AUTUN ;
Pas de spécificité au regard des ambiances lumineuses sonores et thermiques.

3.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS³

Reprise du mobilier existant.

Reprise des solutions d'impression actuelles de la Trésorerie pour le SGC.

Conditions de déménagement : effectué par le service logistique de la Direction en début d'année 2021 après réalisation des opérations de clôture de la comptabilité.

Localisation : Le SGC sera installé à la place occupée actuellement par trésorerie d'Autun..
L'installation d'un agent ne présente pas de difficultés particulières.

Le bureau de passage du CDL sera au même niveau, dans l'ancien bureau occupé auparavant par le PCE.

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

Agents concernés par la réorganisation (selon la situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
AUTUN	1	1	4	4	10
SAINT LEGER SOUS BEUVRAY		1	1		2
Total	1	2	5	4	12

2 Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).

3 Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...

Les effectifs à la date de la réorganisation constituent une projection qui prend en compte uniquement les évolutions de personnel certaines :

- (détail non nominatif des départs certains)

3 départs en retraite : 2 B et 1 C à Autun

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Comme indiqué précédemment la création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. La formation des agents s'appuiera sur le dispositif de formation continue existant en matière de gestion comptable et financière du secteur public local, et pour l'accueil de proximité sur des modules courts en cours de création.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Tout agent susceptible de changer d'affectation dans le cadre de la mise en œuvre du SGC peut prétendre dans les conditions habituelles au bénéfice de la prise en charge des frais de changement de résidence, de la prime de restructuration de service et du complément indemnitaire d'accompagnement.

Outre les garanties de rémunération et les mesures d'accompagnement financier décrites ci-dessus, les anciens comptables non repositionnés sur un emploi de chef de SGC, d'adjoint ou de conseiller pourront participer aux mouvements comptables dans les conditions suivantes :

- les comptables de catégorie C1 bénéficieront, comme aujourd'hui dans le cadre des fusions/restructurations, d'une priorité de portée nationale pendant 3 ans pour se repositionner sur un poste comptable de la même catégorie ;
- les comptables de catégorie C2 et C3 bénéficieront d'une priorité nationale pendant 3 ans pour se repositionner sur un poste comptable ou administratif.

Le service RH contactera l'agent concerné par cette restructuration pour l'accompagner pour l'élaboration de sa fiche de vœu selon son souhait de suivre ou non la mission

Les agents du poste absorbant conservent leur affectation actuelle, sans démarche de leur part.

4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Prise en compte à l'occasion des contacts avec les agents.

ANNEXES

1	Plans existants
2	DUERP

Dossier de présentation actualisé au 27/10/2020